



Commune de
Grolley

Procès-verbal de l'assemblée communale du 27 avril 2017 à 20h00 à la salle de l'Auberge de la Gare à Grolley

A 20h00, **M. Christophe Prétet**, syndic, souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens. Il signale que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et les citoyens sont invités à énoncer leur nom et leur prénom au début de chaque intervention.

M. Christophe Prétet indique que cette assemblée a été convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, par bulletin d'information communal distribué à tous les ménages, par affichage au pilier public et par annonce sur le site internet.

Le mode de convocation n'appelant aucune remarque, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'assemblée est fréquentée par **53 citoyens et citoyennes actifs** dénombrés par M. Pierre-Alain Mottas, M. Jean-Marc Sembach et M. Jean-Pierre Jaquet, nommés scrutateurs.

Sont excusés : M. Antoine Chardonnens, M. le Curé Jacques Rime, M. Christian Ducotterd, M. Gabriel Marmy, M. Emile Schroeter, Mme Fabienne Repond, M. Georges Bovet, M. Jean-François Gumy, Mme Sonia Dattilo Titone, M. Blaise Meylan, Mme Edith Cuennet, M. Christophe Jaquet et M. Sanzio Ambrosini.

M. Christophe Prétet annonce la présence à la table du conseil communal de Mme Fjolla Pushka, apprentie de 3e année.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2016
2. Comptes 2016
 - 2.1 Compte de fonctionnement 2016
 - 2.2 Compte d'investissement 2016
 - 2.3 Approbation des comptes 2016
3. Désignation de l'organe de révision
4. Vente de terrain communal en zone industrielle
5. Commission de naturalisation – élection d'un membre
6. Commission d'urbanisme – élection d'un membre
7. Informations du conseil communal
8. Divers

Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est accepté.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2016

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2016 n'est pas lu. Il a été publié sur le site internet et mis à disposition au secrétariat communal.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2016 est **soumis au vote de l'assemblée qui l'adopte unanimité.**

2. Comptes 2016

M. Christophe Prétet donne la parole à **Mme Carole Ansermot-Gumy** pour la présentation des comptes de fonctionnement.

2.1 Compte de fonctionnement 2016

Tout comme en 2015, les finances communales présentent, pour l'exercice 2016, un bénéfice de CHF 141'380.72. A cet excédent de produit s'ajoute un amortissement supplémentaire de CHF 514'844.65, ce qui porte à CHF 656'225.37 le résultat avant amortissements supplémentaires.

Dans son ensemble, les charges effectives sont inférieures à celles budgétées. Ce phénomène provient essentiellement du fait que certaines dépenses ont été réduites ou différées. De plus, certaines informations du canton ont été reçues en fin d'année 2015 et n'ont dès lors pas pu être rectifiées lors de l'établissement du budget 2016.

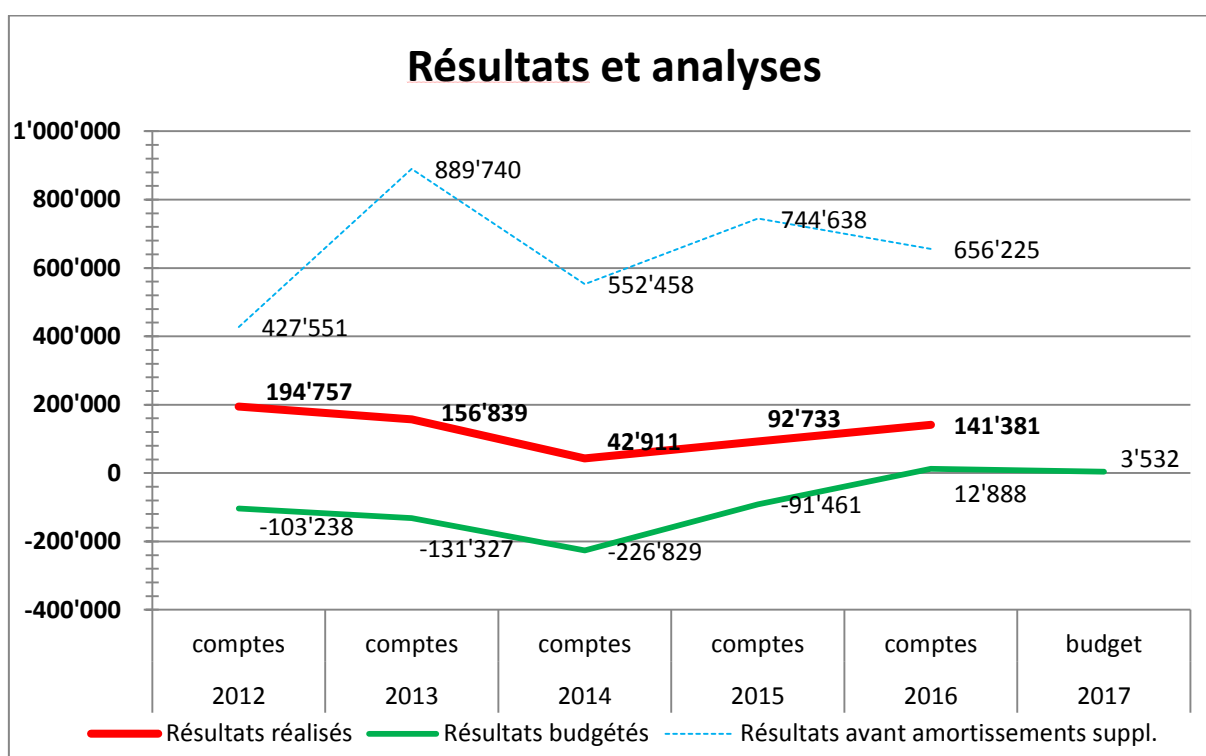
Les principales différences accompagnées des explications sont :

Autres charges et profits (sans prélèvement aux réserves)	
Achats de fournitures scolaires <i>Nouvelle répartition des frais suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire</i>	- 14'169
Entretien des routes et de l'éclairage <i>Une marge est prévue en raison des frais fluctuants</i>	- 16'468
Commission de perception d'impôts <i>Différence correspondant à des arriérés d'impôts facturés en 2016</i>	+ 28'043
Service dentaire, visites médicales <i>Baisse de fréquentation du service</i>	- 7'933
Encombrants, ferraille, papier et plastique <i>Changement de prestataire en 2015</i>	- 20'383
Pertes sur débiteurs <i>Le budget n'est pas pleinement utilisé mais doit être tenu précautionneusement</i>	- 18'070
Entretien et rénovation des bâtiments <i>L'Administration fédérale des finances (AFC) a repris un montant suite à la renonciation à l'assujettissement volontaire</i>	+ 16'268

Charges liées	
Participation à la formation spécialisée	- 21'227
Participation aux soins & aides familiales à domicile (SPITEX)	- 12'022
Participation au Service social régional <i>Une augmentation des coûts a été annoncée en cours d'année 2016</i>	+ 25'889

Sur le graphique « Résultats et analyses », la courbe verte des résultats budgétés démontre qu'avec les charges liées - budgets transmis par les Services de l'Etat - et les évaluations prudentes du conseil communal, les résultats sont pour la majorité déficitaires.

Par contre, les résultats effectifs, en cours, ainsi que les résultats avant amortissements supplémentaires sont clairement positifs.



Le tableau ci-après permet de comprendre les principales variations entre les résultats budgétés et les résultats avant amortissements supplémentaires.

	2012	2013	2014	2015	2016
	comptes	comptes	comptes	comptes	comptes
Résultats réalisés	194'757	156'839	42'911	92'733	141'381
Résultats budgétés	-103'238	-131'327	-226'829	-91'461	12'888
Résultats avant amortissements suppl.	427'551	889'740	552'458	744'638	656'225
Ecart à justifier	-530'789	-1'021'067	-779'287	-836'099	-643'337
+ gains immobiliers / mutations	37'000	153'000	36'000	82'000	236'000
+ impôts Personnes morales	88'000	80'000	-25'000	131'000	163'000
+ impôts ordinaires	221'000	251'000	0	123'000	0
- charges liées		32'000	30'000	25'000	50'000
- charges routes et génie civil		21'000	68'000	44'000	28'000
+/- charges / produits eaux	29'000	54'000	31'000	85'000	0
- charges gestion des déchets	0	0	0	42'000	30'000
- Attribution à la réserve PCI		-43'000	43'000		
+ Bénéfices s/ventes terrains		338'407	458'116	181'396	
Solde sur autres postes	-155'789	-134'660	-138'171	-122'703	-136'337

Pour l'année 2015, le budget entrevoyait un déficit de CHF 91'461 alors que le résultat avant amortissements supplémentaires présentait un bénéfice de CHF 744'638.

L'écart entre ces deux résultats comprend différents points :

1. Des rentrées exceptionnelles sur le gain immobilier, droits de mutation et impôt personnes morales pour CHF 213'000.-
 2. Une diminution de certaines charges liées CHF 25'000.-
 3. Produits des ventes de terrains CHF 181'396.-
- Total des rentrées et sorties exceptionnelles CHF 419'396.-

Le solde, soit environ CHF 400'000, est dicté par des rentrées supplémentaires, des charges non-dépensées et des amortissements budgétés qui ont pu être évités grâce aux amortissements supplémentaires réalisés les années précédentes. Pour 2016, l'écart entre le résultat budgété et celui avant amortissements supplémentaires est de CHF 643'337 et se justifie comme suit :

1. Des rentrées exceptionnelles sur le gain immobilier, droits de mutation et impôt personnes morales pour CHF 399'000.-
 2. Une diminution de certaines charges liées CHF 50'000.-
- Total des rentrées et sorties exceptionnelles CHF 449'000.-

Pour résumer les résultats de ces deux dernières années, il est constaté que la marge de manœuvre, hors rentrées extraordinaires, est de CHF 325'000 en 2015 et CHF 207'000 en 2016, ce qui correspond à environ 3% des dépenses. Cette somme est toutefois dépendante des rentrées fiscales variables, comme les CHF 123'000 de 2015.

De plus, si la péréquation financière devait diminuer lors d'une réforme telle que la loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE3) ou un éventuel surcoût des charges, cette marge de manœuvre serait rapidement absorbée.

M. Christophe Prétet donne la parole à l'assemblée qui ne la prend pas.

2.2 Compte d'investissement 2016

M. Christophe Prétet redonne la parole à Mme Carole Ansermot pour les budgets d'investissement.

Le total des dépenses d'investissement se monte à CHF 932'313.20 pour l'année 2016. Il s'agit principalement des investissements réalisés pour la salle communale. **Mme Carole Ansermot-Gumy** rappelle qu'aux pages 15 et 16 du bulletin communal, les investissements terminés sont présentés.

M. Christophe Prétet donne la parole à l'assemblée qui ne la prend pas.

2.3 Approbation des comptes

M. Christophe Prétet donne la parole à la commission financière pour la lecture de son rapport (cf annexe).

M. Christophe Prétet donne la parole à l'assemblée qui ne la prend pas.

Les comptes d'investissement et de fonctionnement 2016 sont soumis au vote de l'assemblée communale qui les approuve à l'unanimité.

3. Désignation de l'organe de révision

M. Christophe Prétet donne la parole à la commission financière.

M. Hubert Sciboz rappelle que le mandat attribué à la société Multifiduciaire Fribourg SA est échu après 6 années d'activité.

Après avoir analysé plusieurs offres, la commission financière propose à l'assemblée communale, conformément à ses compétences, de mandater la Fiduciaire Jordan SA pour une année.

M. Christophe Prétet donne la parole à l'assemblée.

M. Oliver Dixon demande sur quelle base cette société a été choisie.

M. Hubert Sciboz répond que le montant des honoraires était déterminant.

L'assemblée n'ayant plus de question, **la proposition de mandater la Fiduciaire Jordan SA pour une année est acceptée à l'unanimité.**

4. Vente de terrain communal

M. Christophe Prétet se réfère au bulletin communal dans lequel il est annoncé deux ventes de terrain. Les deux objets seront votés séparément.

La première proposition de vente concerne du terrain situé dans le secteur de la route de l'Industrie-Ouest et la seconde dans le quartier Au Martzé.

M. Bernard Jaquet, demandeur, est prié de se récuser ainsi que toute sa famille au 2^{ème} degré présente dans l'assemblée.

Vente de terrain communal en zone industrielle – art. 1403 du registre foncier de Grolley

M. Bernard Jaquet a formulé une demande auprès du conseil communal afin d'acquérir la dernière parcelle située en zone industrielle. L'endroit se trouve derrière ses bâtiments et l'acquisition de la surface souhaitée permettrait le développement de son entreprise sur le site de Grolley.

Comme pour les autres ventes de terrain communal dans cette zone, des conditions sont fixées. Par exemple, la construction devra intervenir dans un délai donné et la commune de Grolley sera la commune siège des entreprises.

Le conseil communal est favorable à la vente du terrain dont la surface est de 1'713 m² de gré à gré pour un montant fixé à CHF 105.-/m² équipé, soit un montant total de CHF 179'865 et propose à l'assemblée communale d'approuver cette vente.

M. Prétet donne la parole est donnée à l'assemblée communale.

M. Jean-Pierre Jaquet demande la définition du droit de réméré et le droit de préemption.

M. Christophe Prétet explique que le droit de réméré, valable 10 ans dans ce dossier, permet à la commune de reprendre le terrain dans le cas où aucune construction ne serait érigée. Concernant le droit de préemption, dans le cas où le propriétaire souhaiterait vendre le terrain durant le délai de 10 ans, il permet à la commune d'être prioritaire pour l'achat.

M. Oliver Dixon s'interroge sur la manière de déterminer le prix de vente.

M. Christophe Prétet explique qu'à l'époque, un montant de CHF 90/m² plus un montant forfaitaire pour l'équipement avaient été fixés sur les terrains entourant ladite parcelle. M. Jaquet n'est pas soumis à l'entier des équipements en raison du fait que pour cette parcelle l'accès est prévu par la parcelle déjà en sa possession.

L'assemblée n'ayant plus de question, M. Christophe Prétet soumet au vote de l'assemblée **la vente de gré à gré à M. Bernard Jaquet de 1'713 m² à CHF 105.-/m² qui l'accepte à l'unanimité.**

Afin de présenter le deuxième point à l'assemblée M. San Juan se récuse. Il est à noter qu'aucun membre de sa famille n'est présent.

Vente de terrain communal en zone industrielle Au Martzé

Le deuxième dossier présenté pour approbation à l'assemblée communale concerne l'entreprise PAMISA Vins SA, représentée par M. San Juan, qui souhaite acquérir une surface de 3'860 m² dans la zone d'activité Au Martzé.

La société PAMISA Holding SA a l'intention de regrouper tous les secteurs de l'entreprise sur le territoire de notre commune, ce qui réjouit les autorités communales.

Le genre d'activité de cette firme correspond aux intentions du conseil communal pour ce secteur et il est également soulevé que l'implantation de cette entreprise permettra une transition en douceur entre les habitations et la zone d'activité. En effet, l'autorité communale est très sensible à cet aspect et veut garantir aux habitants leur confort de vie malgré la proximité d'une zone d'activité.

Comme pour les autres ventes de terrain communal, des conditions sont fixées. La construction devra intervenir dans un délai donné ou un droit de réméré ainsi qu'un droit de préemption sont concédés à la commune.

Au vu des éléments présentés, le conseil communal est favorable à la vente gré à gré de 3'860 m² pour un montant fixé à CHF 120.-/m² équipé, soit un montant total de CHF 463'200 et propose à l'assemblée communale de l'approuver.

La parole est donnée à l'assemblée communale.

Mme Fabienne Harder demande quel est le type d'activité prévu. S'il s'agit d'un commerce de vin ouvert au public ou simplement un dépôt avec circulation de camions.

M. Christophe Prétet répond que l'entreprise est déjà installée dans la commune au quartier du Sansuvy. Il s'agira de vente, de stockage et d'un appartement qui sera aménagé au-dessus.

Mme Rita Pochon demande la distance prévue entre les zones d'habitations et cette construction et si le conseil communal sera attentif au genre d'activité qui s'implantera vers les habitations.

M. Christophe Prétet répond qu'une distance de 25 mètres est prévue. Il en est de même quant au choix des entreprises situées proche des habitations.

M. Hans Krebs demande des précisions par rapport au montant de CHF 120/m², notamment le prix de l'équipement.

M. Christophe Prétet répond que le montant CHF 120/m² est prévu pour les parcelles à l'arrière et celles situées long de la route, CHF 140/m². L'équipement représente environ un montant de CHF 40/m².

Mme Fabienne Harder demande où se situera l'accès au chantier étant donné qu'aucuns travaux n'ont à ce jour été réalisés.

M. Christophe Prétet indique que l'accès sera situé sur la route cantonale. Les travaux débiteront par l'aménagement de la parcelle en mai, voire en juin. La mise à l'enquête de l'aménagement est terminée.

Mme Karine Ballaman interroge le conseil afin de savoir si une route est prévue après l'entreprise Pamisa Vins SA pour accéder dans les champs au dessus.

M. Christophe Prétet indique qu'effectivement une route est prévue pour l'accès aux champs.

L'assemblée n'ayant plus de question, M. Christophe Prétet soumet au vote de l'assemblée **la vente de gré à gré à l'entreprise Pamisa Vins SA de 3'860 m² à CHF 120.-/m² équipé qui l'accepte avec 51 oui, aucune contre-épreuve et deux abstentions.**

5. Commission de naturalisation – élection d'un membre

M. Nicolas Gauderon, membre de la commission depuis sa première élection en décembre 2012, puis en 2016, a donné sa démission suite à son déménagement hors du territoire communal. **M. Christophe Prétet** remercie M. Gauderon pour tout le travail fourni.

Afin de compléter la commission de naturalisation, le conseil communal propose à l'assemblée communale la candidature de M. Oliver Dixon.

M. Christophe Prétet demande si l'assemblée communale a une autre proposition ce qui n'est pas le cas.

Etant donné qu'un seul candidat est proposé pour le siège à repourvoir, M. Oliver Dixon est élu tacitement conformément à l'article 19 b) al. 2 LCo.

6. Commission d'urbanisme – élection d'un membre

M. Christophe Prétet donne la parole à M. Daniel Chételat.

M. Daniel Chételat propose au nom du conseil communal la candidature de M. Christophe Jaquet, diplômé chef de chantier, pour apporter son savoir à la commission. M. Christophe Jaquet, pour des raisons indépendantes de sa volonté, n'a pas pu se libérer afin d'être présent lors de cette assemblée.

M. Christophe Prétet demande si l'assemblée communale a une autre proposition ce qui n'est pas le cas.

Etant donné qu'un seul candidat est proposé pour le siège à repourvoir, M. Christophe Jaquet est élu tacitement conformément à l'article 19 b) al. 2 LCo.

7. Informations du conseil communal

Droit d'emption – article 939 du registre foncier de la commune de Grolley

Lors de l'assemblée du 16.05.2013, l'ordre du jour contenait une délégation de compétence pour la constitution d'un droit d'emption sur l'article 939 RF Grolley qui donne à son titulaire le pouvoir d'acquérir l'immeuble aux conditions fixées dans les conditions fixées dans le contrat.

Comme le conseil communal avait indiqué à l'assemblée qu'elle serait à nouveau consultée lors de l'achat de la parcelle, le conseil communal se doit d'informer l'assemblée que celle-ci ne doit être consultée que si le recours à un emprunt pour l'acquisition est nécessaire. Par contre, si les liquidités sont suffisantes, le conseil communal peut décider, sur la base de l'approbation de l'assemblée communale du 16.05.2013, d'en faire l'acquisition à tout moment.

La situation de cette parcelle étant stratégique et les liquidités communales le permettant, le conseil communal souhaite prochainement en faire l'acquisition aux conditions fixées dans l'acte notarié, à savoir un maximum de CHF 309'000 pour 3'680 m² avec la condition que si la commune devait vendre le terrain, le 50 % du gain dépassant le prix d'achat devrait être reversé aux CFF.

Bac de rétention

Le conseil communal avait prévu de présenter la demande de crédit d'investissement pour la création d'un bac de rétention lors de la présente assemblée.

Des variantes se sont présentées et la réflexion en cours a subi des modifications qu'il est nécessaire d'approfondir afin de présenter un dossier de qualité à l'assemblée. Dès lors, le conseil communal espère présenter la demande de crédit d'investissement lors de l'assemblée du budget au mois de décembre.

8. Divers

M. Christophe Prétet donne la parole à l'assemblée communale.

Mme Marie-Paule Luisier demande si le nombre des cartes CFF pourrait être augmenté.

M. Christophe Prétet répond que le nombre de cartes dépend de la population annoncée de la commune.

M. Pierre-Alain Mottas peut concevoir qu'il n'y ait pas de trottoir, pas de gendarmes couchés, pas de priorité de droite et qu'un éclairage minimum soit installé sur le tronçon route de la Gare et route de la Croix. Par contre, il trouve inconcevable que cette route fréquentée par beaucoup de véhicules et de piétons soit limitée à 50km/heure alors que tous les autres quartiers de Grolley sont limités à 30km/h. Il demande à installer un panneau 30km/h à l'entrée de la route de la Gare vers l'auberge jusqu'en haut de la route de la Croix.

M. Christophe Prétet indique que la zone 30 est prévue lors de la réfection de la route de la Gare, excepté la route de la Croix. Cependant, il prend note de la remarque.

M. Hubert Dafflon précise que sa question devrait plutôt être adressée à l'ancien conseil communal. Il y a 18 mois environ des travaux ont eu lieu afin de procéder à la réfection de la gare CFF de Grolley, ce qui est une réussite pour la commune. Tout le secteur a été rénové. Il demande pourquoi à ce moment, le conseil communal n'a pas saisi l'opportunité de poser le tube du séparatif du Cheiry afin d'éviter les travaux complexes que nécessitent l'installation des canalisations au moyen d'un pousse-tube et il souhaiterait connaître les incidences que ce choix a engendré au niveau financier.

M. Christophe Prétet ne peut pas répondre pourquoi ce choix a été techniquement validé. Par contre, il indique que des coûts ont été inclus dans le projet de la mise en séparatif du quartier du Cheiry accepté par l'assemblée pour un montant de CHF 1'100'000. Une réponse sera donnée lors de la prochaine assemblée communale.

Mme Fabienne Harder a appris que le plastique était repris à la déchetterie. Elle soulève qu'aucune information à ce sujet n'a été diffusé pour les citoyens qui n'étaient pas présents lors de la dernière assemblée communale et qu'il n'y a aucune information ni sur le site communal, ni sur le bulletin communal.

M. Christophe Prétet répond qu'effectivement des sacs peuvent être achetés dans les commerces de la commune. Il est pris note de la remarque quant à l'information aux citoyens.

M. Jean-Louis Perroud s'étonne de l'éclairage allumé toute la journée devant l'auberge de la Gare.

M. Christophe Prétet le remercie de la remarque.

M. Jean-Louis Perroud se demande comment la place de parc du café de la Gare a été étudiée. Il est d'avis qu'il est scandaleux que nombre de places aient été perdues. Il ajoute que la configuration de cette place est complètement ratée et que si l'automobiliste veut respecter la signalisation fléchée, la virtuosité du volant s'impose. Par ailleurs, il déplore la place de gravier aménagée avec de gros cailloux et ne saisit pas l'opportunité de la place gravillonnée ainsi que le marquage fléché de la place.

M. Christophe Prétet indique que l'étude a été réalisée par des ingénieurs et il est vrai qu'une fois la réalisation effectuée, le marquage n'est pas idéal et l'on ne peut dire si un changement interviendra un jour. Le dossier a été déposé ainsi lors de la mise à l'enquête.

Mme Anne Siffert demande comment l'accès se fait pour les personnes handicapées.

M. Christophe Prétet précise que l'accès se trouve sur le côté de la terrasse où une rampe est aménagée.

M. Bernard Repond, tenancier de l'auberge de la Gare, abonde dans le sens des remarques de M. Perroud car depuis la réalisation de la nouvelle place de parc, il dispose de 7 places en moins pour les clients. De plus, les ouvriers du chantier voisin parquent leurs véhicules à cet endroit et il demande au conseil communal d'intervenir à ce sujet. En ce qui concerne la remarque de Mme Siffert, il indique avoir reçu ce jour un courriel d'une personne handicapée qui fréquente régulièrement l'établissement. Cette personne n'arrive pas à rejoindre le café en raison du gravier, il doit faire un détour par la route. Il demande de réaliser un passage adéquat afin de rendre l'accès possible depuis la place de parc pour handicapé.

M. Christophe Prétet indique que différents projets sont en cours de réalisation dont la réfection de la route de la Gare ce qui empêche certains travaux. Concernant le parking, il précise qu'une deuxième mise à l'enquête est déposée pour un parking supplémentaire. En ce moment avec les travaux en cours, la situation est particulière. Il est demandé un minimum de compréhension durant cette période difficile.

M. Bernard Repond précise que le problème est la place handicapée qui doit être située plus proche de la rampe spécifique pour les personnes à mobilité réduite ou que l'accès actuel soit adapté.

M. Christophe Prétet prend note de la remarque et ajoute qu'une réponse sera donnée directement à la personne handicapée ayant fait les remarques quant à l'accès.

M. Germain Collaud trouve dommage le passage en gravier devant la salle car le gravier s'incruste dans les semelles des chaussures puis marque le sol en bois. Il demande de revoir le revêtement choisi devant la salle de l'auberge de la Gare.

M. Christophe Prétet prend note de la remarque.

M. Bernard Repond rappelle que les travaux de la salle ont été annoncés terminés en décembre 2015. Il demande quand les travaux seront terminés. Il relève que les chariots manquent, les lumières sur la terrasse ne sont pas posées, la ventilation pose problème depuis 3 mois, le lavabo annoncé cassé depuis plusieurs mois n'est pas réparé et demande quand ces travaux seront terminés.

M. David Buchs confirme qu'effectivement des travaux de finition et de détail sont encore à réaliser. Une liste est faite, l'architecte se charge de commander le matériel et les travaux. Il relève que le conseil est conscient que ces travaux de finitions durent et n'est pas satisfait de l'avancement de ceux-ci mais à part écrire et demander à l'architecte de faire le nécessaire, le conseil est démuni et remercie d'avance l'architecte.

M. Oliver Dixon demande si les factures sont payées et si la garantie retenue est suffisante.

M. David Buchs signale que les montants retenus sur les factures sont suffisants et ne seront payés qu'une fois tous les travaux réalisés. Les décisions seront prises par le conseil communal.

M. André Perriard, concerné par les remarques sur les finitions, regrette que tout soit focalisé sur des détails et que le travail bien fait soit oublié. Les éléments soulevés sont en cours de traitement. Par contre, pour d'autres postes, il a été attendu de constater l'évolution des comptes afin de procéder aux commandes. Ce qui n'a pas été réalisé n'est

pas payé. M. Perriard est d'avis que la salle est bien réussie dans son ensemble. Il reste 3 % de finitions qui seront réalisées ; le restaurateur et le conseil communal ont reçu la liste et les travaux devront être terminés pour le mois de juillet.

M. Gilles Thierrin demande si le conseil communal est informé de l'assainissement de la route cantonale, respectivement la pose d'un nouveau bitume anti-bruit selon les informations qu'il a lues dans le journal.

M. Christophe Prétet n'a pas d'information à ce sujet. Le conseil se renseignera.

M. Bernard Repond, qui indique que cet été les CFF rendront le parking en P+Rail payant, demande quelle est la position du conseil communal par rapport aux places des restaurants disposant de places de parc en zone blanche. Il est d'avis que le panneau actuellement en place ne sert à rien. Il demande si la commune envisage une mise à ban avec un avertissement une première fois puis une dénonciation.

M. Christophe Prétet s'étonne du délai communiqué par M. Repond car actuellement la discussion est en cours en lien avec un concept pour le parking. Le conseil est en négociation avec les CFF à ce sujet.

M. Jean-Pascal Baeriswyl demande au conseil de penser au quartier Les Biolettes dans le concept.

M. Christophe Prétet prend acte.

M. Olivier Rossy informe l'assemblée communale du concert annuel de la société de musique « L'Avenir » dans la salle de l'auberge de la gare vendredi 28 et samedi 29.

M. Daniel Cuennet s'interroge par rapport à l'achat de la parcelle art. 939 RF Grolley si le conseil ne pourrait pas en faire une place de parc payante qui laisserait des places libres pour les clients des commerces proches de ceux-ci.

M. Christophe Prétet a pris note de la réflexion. Le secteur doit être considéré dans son entier.

La parole n'étant plus demandée, **M. Christophe Prétet** souhaite un printemps clément et de belles vacances estivales. Il clôt la séance à 20h59 et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Syndic

La Secrétaire

Christophe Prétet

Priska Thoutberger

Grolley, le 17 mai 2017/fp/pt